

Bilan de mandat 2020-2026 : Environnement et écologie

ROUILLER Rozenn
UNIS POUR BATIR DEMAIN Montpon-Ménestérol Montignac

Rénovations et aménagements

La commune se doit de s'engager dans une démarche écologique et environnementale tout d'abord au niveau des bâtiments dont elle est propriétaire. Les bâtiments communaux souvent anciens ne sont certes pas construits suivant ces normes. Mais les opérations de réhabilitation vont en ce sens... La **rénovation des ateliers municipaux** en place du site existant vétuste a permis d'avoir un bâtiment confortable et d'éviter une friche industrielle. L'isolation était inexistante avant travaux, aujourd'hui tous les murs et plafonds sont isolés dans l'espace personnel avec comme système de chauffage une climatisation réversible.

Un programme de **réhabilitation des toitures** a été mené. Sur les nouveaux bâtiments, des toitures photo voltaïques ont été mises en place. C'est le cas de **l'ombrière du parking de la maison de santé, du boulodrome**.

Concernant l'espace urbain, créer des **îlots de fraîcheur**, désimperméabiliser et végétaliser, constituent des moyens de lutte contre le réchauffement climatique. En filigrane dans la ville, la végétalisation concerne les espaces publics déjà aménagés, espace Segonzac, avenue du Général de Gaulle, passage de Robinson, mais également la désimperméabilisation des cours d'écoles maternelle et élémentaire. Les aménagements programmés de la place des trois frères Laplagne et Gambetta font place aux sols absorbants. Les particuliers qui le souhaitent en zone urbaine, peuvent s'emparer de la végétalisation de l'espace public avec le **permis de végétaliser**. Les plantations effectuées par les espaces verts sont adaptées au changement climatique, résistantes à la chaleur et faiblement consommatrices en eau. Ces aménagements priorisent la multimodalité : c'est le cas des aménagements futurs de la ZAC, mais aussi actuellement de la **piste cyclable de l'avenue André Malraux**.

Berges de l'Isle

Les **travaux de rénovation des berges de l'Isle**, rive droite sur Chandos et rive gauche sur la rue de La Salle ont pour objectif de consolider des berges en créant un espace environnemental favorable au développement de la ripisylve. La commune a adhéré à la charte de l'arbre Dordogne Périgord, charte donnant les lignes de conduite pour la gestion du patrimoine arboré.

Coté énergie, la modernisation du parc est en cours avec le remplacement des lampadaires à incandescence en LED. La première phase a concerné l'éradication des lampadaires boules sur la RD 6089. Puis un diagnostic effectué sur les 1472 points lumineux à incandescence de la commune a conclu à la vétusté de 56% du parc. Un plan décennal de modernisation de l'éclairage public en a suivi.

En parallèle de cette conversion, la **réduction du temps d'éclairage nocturne** a été mise en place, alliant deux objectifs économique suite à la flambée de l'énergie et écologique. Cela combine la diminution de la consommation d'énergie et la réduction de la pollution lumineuse. La pollution lumineuse nuit à la qualité du sommeil profond et au rythme biologique de la faune et de la flore.

Au niveau de la population, différentes actions ont été mises en place en termes d'incitation tout d'abord et de mesures répressives dans un second temps.

Mesures écologiques incitatives avec la prime de **300 euros** pour l'acquisition ou la conversion en **vélo électrique**, la mise à disposition de pièges à frelons, création de composteurs collectifs dans les écoles et aux HLM. Des distributeurs de sacs pour déjections canines ont été implantés dans plusieurs endroits cibles de la commune.

Différents vecteurs d'information sont donnés à la population, par les agents lors des bourses aux plantes, lors de conférence ou exposition liées à l'écologie, dans les stands du salon des séniors.

En termes de **mesures répressives**, la **verbalisation des dépôts sauvages** et l'abandon des **déjections canines**, quand les propriétaires sont identifiés est de mise.

Assainissement

L'assainissement, comme dans toute commune analogue à Montpon-Ménestérol, est mixte : collectif et individuel du fait d'un habitat rapproché en centralité et dispersé en périphérie. L'assainissement individuel concerne la collectivité juste au titre du contrôle de conformité. C'est le SPANC Service Public d'Assainissement non Collectif en charge de la CCIDL. L'assainissement collectif, quant à lui, est géré par la commune. Il a été délégué du fait des compétences très spécifiques en délégation de service public à une société spécialisée dans l'assainissement en 2021 pour 12 ans. Agur est en charge du fonctionnement quotidien de la station d'épuration, des réseaux et pompes de relevage. Des échanges réguliers sont formalisés dans le rapport annuel du déléataire RAD et le rapport sur le prix et la qualité du service RPQS.

En termes de **travaux, l'extension du réseau** a été faite sur la rue **Eugène Leroy, l'impasse de la Boétie et le lotissement du Clos Laforêt**. Le diagnostic du réseau et de la station a été effectué répondant à une contrainte réglementaire décennale. Il constitue un état des lieux du service et propose des orientations de travaux pour les années à venir.